



Chers parents,

Les autorités locales ont prolongé les cours à distance jusqu'au 28 février 2021.

Dès la reprise scolaire du 22 février, le lycée fonctionnera conformément à la réglementation locale et en accord avec le consulat général.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, le dispositif mis en place depuis le 2 février 2021, demeure.

Pour le 2<sup>d</sup> degré, des [EDT temporaires par classe](#), ont été mis sur le site internet du lycée. Les élèves recevront comme d'habitude les liens pour les connexions.

Je vous remercie de votre confiance.

Bien à vous,  
La Provisseure